

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération : **2023-06-75**
OBJET : **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TREILLIERES ET LE COLLEGE DU HAUT-GESVRES – ANNEE 2023-2024**
Nomenclature : **8.1.4**

En exercice : 26 Le vingt-six juin deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Présents : 18

Pouvoirs : 8

Absents : 0

Votants : 26

Délibération comportant :

- ANNEXE -
CONVENTION DE
PARTENARITAT ENTRE
LA VILLE DE
TREILLIERES ET LE
COLLEGE DU HAUT-
GESVRES
- ANNEXE -
AUTORISATION DE
SORTIE ATELIERS
COLLEGES

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Jean-Marc COLOMBAT, Mickaël MENDES, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Emile FORTINEAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien MENEGHETTI.

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Benjamin VACHET, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Gil RANNOU donne pouvoir à Claude RINCE, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Alain ROYER

Depuis la rentrée 2021 et dans le cadre du projet porté par la commune en direction de la jeunesse conformément au Projet Educatif de Territoire, le service enfance jeunesse organise des ateliers péri-éducatifs au sein du Collège du Haut Gesvres.

Il est prévu une mise à disposition bi-hebdomadaire d'un animateur au sein du collège, à raison d'une heure par intervention en direction d'un groupe constitué au maximum de 12 enfants de plus de 10 ans.

Les ateliers sont organisés sur la base d'un programme validé avec le collège. Ils se déroulent durant le temps de la pause méridienne. A compter de la rentrée 2023, des interventions hors les murs du Collège pourront être organisées sur la pause méridienne, encadrées par un animateur municipal. Une évaluation de la pertinence de chaque atelier est réalisée par le service enfance jeunesse en coordination avec les équipes pédagogiques du collège.

L'ensemble des termes encadrant ces interventions est retranscrit au sein d'une convention signée entre la Ville et le collège.

Vu la présentation faite en commission Famille, Enfance, Solidarité du 19 juin 2023.

es du conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la poursuite des animations jeunesse au sein du collège du Haut Gesvres
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat idoine

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 juin 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Valérie ROBERT

